

*M*  
Villa Morelia  
★★★★



*PROPOSITION DE MARIAGE*

*A définir 2024*

Client :

Proposition **initiale** selon votre demande

Base de calcul provisoire :

100 adultes. + XXX enfants de moins de 10 ans

Bien entendu nous savons que ces effectifs sont susceptibles d'être modifiés.

Modifications des effectifs en négatif à J-10

Modification des effectifs en positif J-3

Ci-dessous le détail chiffré de votre prestation qui se veut le plus précis possible. **Tarifs 2024 – Pour 2025, tarifs à valider ultérieurement.**

Un chapiteau de réception de 10m x20m est installé dans le parc de la propriété.

Sous ce chapiteau se déroulent le dîner et la soirée dansante et éventuellement le brunch ou le lunch du dimanche midi.

150m<sup>2</sup> pour l'espace tables et 50m<sup>2</sup> pour le DJ/buffet des desserts/piste de danse

La décoration des tables est à votre charge, avec ou sans sous-traitance.

Nos tarifs comprennent :

Le matériel : tables rondes 8 pers, chaises, verrerie, assiettes en porcelaine, couverts en inox

Le nappage et les serviettes en coton damassé 280g

Le service est assuré par un personnel qualifié : un responsable de réception et au minimum un serveur pour 20 personnes. Le service est inclus jusqu'à 02h00 du matin ; au-delà les heures supplémentaires seront facturées :

Responsable de réception : 90.00€ TTC de l'heure

Serveur : 29€ TTC de l'heure



## *HEBERGEMENT :*

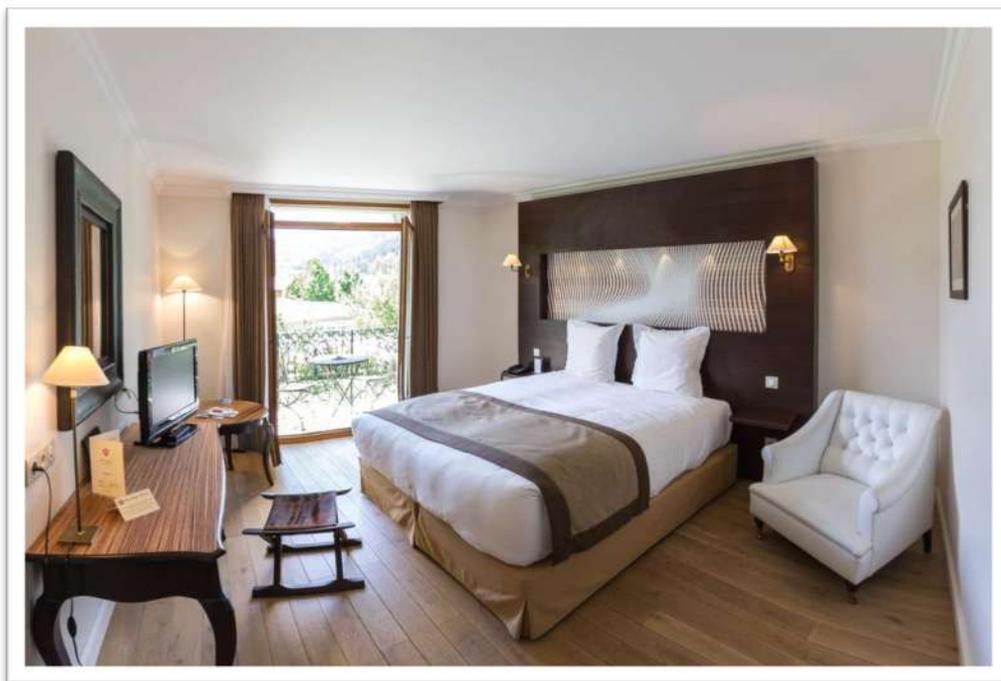
L'organisation d'un mariage à la Villa Morelia implique la privatisation des 24 chambres. Celles-ci sont mises à disposition à partir de **14h00 au plus tôt**. Nous devons par principe considérer que l'hôtel sera en partie complet la veille. Nous nous réservons donc 2h00 pour refaire les chambres à blanc.

- 1 chambre single (lit 140cm peut être éventuellement utilisée en double) Prix 99€ au lieu de 120€ - **Sous total 99€**
- 4 chambres doubles classiques Prix 169€ au lieu de 180€. Lit supplémentaire BB **Sous total 676€**
- 14 Chambres Double Luxe (1 lit supplémentaire peut être ajouté) Prix 199€ au lieu de 230€/ Lit supplémentaire enfant /BB) **Sous total 2.786€**
- 2 Suites junior Jardin + 2 Suite Senior double (dont 1 quadruple) Prix 250€ au lieu de respectivement 280€ et 350€. **Sous total 1.000€**
- 1 Suite Prestige (traditionnellement la chambre des mariés) Chambre double + 1 salon avec canapé convertible 160cm Prix 350€ au lieu de 420€ **Sous total 350€**

**Total hébergement (hors lit BB 20 € / lit enfant 35€/ taxe de séjour 2€/pers et éventuelles prestations complémentaires) : 4.911€**

Il est convenu que vous transmettiez à vos invités la liste des chambres disponibles et leur prix. Ceux-ci réservent en direct auprès de la réception de l'hôtel ou via la rubrique « contact » sur le site [www.villa-morelia.com](http://www.villa-morelia.com) en précisant bien qu'ils font partie de votre mariage.

**Toutes les chambres non occupées restent dues.**



## ***COCKTAIL :***

- Cocktail de la Villa Morelia : 30€/pers Enfants 10€

8 pièces /personne

Open bar : Pastis, Martini, Porto, Whisky (1 bouteille pour 20 personnes)  
Jus de fruits, soft drinks, eau minérale à discrétion.

- Option dans l'air du temps : Cocktails des mariés : (à choisir ensemble ex ; moitié Mojito, moitié Moscow Mule) 10€/ personne

Si vous amenez votre champagne. Droit de bouchon correspondant au lavage et au service des boissons : **10€/bouteille ouverte.**

**Total Cocktail 100 x 30€ = 3000€ hors options**

***Animations en live en option réparties dans le parc de la Villa.***

- Un atelier découpe de jambon Serrano et pain de campagne
- Un atelier tempura de légumes et de crevettes.
- Un atelier Foie gras juste snacké, risotto d'épeautre

**Par animation : 11€/pers - enfants offerts**

- Candy bar (ne compter que la moitié des effectifs) : brochettes de bonbons, sucettes, guimauves, fraises Tagada, carambars....

**Candy bar 8€/pers**



## A vous de composer votre Cocktail

### ***Verrines***

Onctuosité de potiron, espuma à la noix de muscade.

Bisque de gambas en cappuccino.

Gaspacho de betteraves aux 4 épices, servi chaud.

Royal de fenouil, condiment tomates, olives noires.

Caviar de poivron rouge monté au fromage de chèvre.

### ***Le chaud***

Gambas en tempura, sauce aigre douce.

Bouchée feuilletée au saumon et épinards.

Noix de st jacques rôtie, condiment pois chiche, coriandre et citron vert.

Samossa d'agneau de Sisteron aux citrons confits.

### ***Le froid***

Carpaccio de bœuf revisité à notre façon.

Tartare de poisson du moment aux baies roses.

Brochette de chèvre au sésame grillé

Courgette farcie à la brousse.

### ***Canapé***

Mini tartelette à la caponata.

Pain brioché farci d'une mousse de thon aux câpres.

Brochette de moules pimentées.

Terrine de foie gras, sur un cookie à la pistache.

Panisse à la tapenade.

Pissaladière à l'anchois.

Saumon fumé au beurre d'aneth sur un blinis.

## *CEREMONIE LAIQUE* *(en option)*

Notre parc se prête merveilleusement à l'organisation d'une cérémonie laïque pleine de charme.

- Chaise housée blanche : 3€50 ou Chaises Napoléon 5.4€
- Praticable 2m\*2m avec fauteuils pour les mariés : 150 €
- Sonorisation avec micro HF : 150 €
- Pupitre transparent Philippe Starck : 80 €



## ***DINER :***

Formule « Amour toujours » : Amuse-bouche +entrée +plat + fromage +dessert  
Menu choisi à choisir en relation avec le chef de cuisine (Choix en PJ)

100 personnes x 75€ = **7500.00 €**

### **Total Dîner = 7500€ (hors boissons)**

- Vins et champagne :

Si vous amenez vos vins et champagne : nous les apporter au minimum 48h à l'avance pour la mise en température en nous indiquant l'ordre de service et les quantités affectées au cocktail et au repas. Rappel : Droit de bouchon correspondant au lavage et au service des boissons  
**10€/bouteille ouverte.**

Vous pouvez aussi nous confier la conception d'un **accord mets/vins** en fonction du menu choisi :

- 1/3 de bouteille de vin par couleur et par personne (blanc rouge rosé) : **39 €/pers**

Exemples.

Blanc : Domaine de L'Herre les Parcelles Sauvignon blanc ou Château de Santenay chardonnay.

Rouge : Saint Joseph Domaine VERZIER ou Pinot Noir domaine Chanzy.

Rosé : Domaine de Minuty.

- Eaux et café : eaux plates et pétillantes 5€/bouteille, café expresso ou thé 2€
- Champagne Pinot Chevauchet Brut : 55 € la bouteille

### **OPEN BAR**

Un open bar peut être mis en place pendant la soirée dansante.

Vous choisissez les alcools que vous voulez mettre en place (gin, whisky, vodka, bourbon etc)

Prix par bouteille ouverte 80€. Nous fournissons gratuitement le service, la verrerie et les soft drinks.

## ***LUNCH OU BRUNCH DU LENDEMAIN :*** ***(en option)***

Horaires habituels : Brunch 9h/12h Lunch 12h/16:00

Détails à voir ensemble ultérieurement

**45€ / personne - enfants offerts**

**Pour les boissons, même proposition que pour le dîner**



**Total général pour votre mariage base 100 personnes adultes (hors options) :**

**14911.00 €**

Hébergement : 4911 € hors lits supplémentaires et taxes de séjour

Cocktail : 3000 € hors animations en live et droits de bouchon

Dîner : 7500€ hors boissons ou droits de bouchon

**Merci de noter que les mariages programmés les mardi/mercredi/jeudi  
bénéficient d'une réduction de 10% hors hébergement**

#### **AUTRES OPTIONS :**

Pour que cette réception de mariage soit sur mesure, vous aurez l'opportunité de choisir des prestations supplémentaires riches et variées comme :

- Arrivée des mariés en voiture de Luxe ou en chiens de traîneaux (luge sur roulettes)
- Animation thématique sur échasses
- Quartet de jazz
- Magicien close-up
- Feux d'artifice (sous réserve d'autorisation préfectorale) : à partir de 2.000 € TTC
- Baby-sitter : 25 €/heure
- Etc...



## **CONTRAT TYPE**

### **Mariage du XXXX à La Villa Morelia Jausiers**

#### **ARTICLE 1**

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations fournies par l'hôtel « Villa Morelia » dans le cadre des prestations décrites dans le devis préalable. Ces conditions générales de vente sont adossées au devis, ce qui permet au client, après signature, d'effectuer sa réservation. Toute réservation implique donc de la part du client l'adhésion pleine et entière et sans réserves aux présentes conditions, à l'exclusion de tout autre document tel que prospectus, documents commerciaux, etc.... En cas de contradiction entre les dispositions figurant aux présentes conditions générales de ventes et celles du client, les présentes dispositions sont et seront seules applicables

#### **ARTICLE 2 - RÉSERVATIONS – ANNULATION – MODIFICATIONS DE LA RÉSERVATION**

**2-1.** La réservation du client est définitivement enregistrée dès réception par l'établissement d'un exemplaire du devis et des conditions générales de vente dûment datés et signés par le client, revêtus et de la mention manuscrite "Bon pour accord", et accompagnés de l'acompte visé à l'article 2-2 ci-dessous.

**2-2.** Toute réservation doit, pour être enregistrée, faire l'objet, au moment de la signature du devis, du versement

d'un acompte de trente pour cent (30 %) du montant total TTC de la prestation

**2-3.** En cas d'annulation totale ou partielle d'une manifestation d'au moins 50 personnes, les dispositions suivantes seront applicables :

-l'annulation notifiée entre 60 et 30 jours précédant la prestation sera facturée à hauteur de cinquante pour cent (50 %) du montant total TTC de la prestation prévue au devis\*\*

-l'annulation notifiée entre 29 et 9 jours précédant la prestation sera facturée à hauteur de quatre vingt pour cent (80 %) du montant total TTC de la prestation prévue au devis\*\*

- l'annulation notifiée entre le 8<sup>ème</sup> et le jour précédent la manifestation sera facturée à hauteur de cent pour cent (100 %) du montant total TTC de la prestation prévue au devis\*\*

\*\* Calculée sur le montant des prestations réservées et annulées.

Pour toute annulation entraînant une facturation partielle ou globale de la prestation, l'établissement conservera l'acompte versé.

**2-4.** Toute demande de modification des prestations par rapport au devis accepté doit être adressée à l'Etablissement par écrit. Faute d'acceptation écrite de l'Etablissement dans les huit (8) jours de la réception de la demande, le contrat sera exécuté selon les termes et conditions déterminés dans le devis accepté par le client.

### **ARTICLE 3- CONDITIONS D'EXECUTION DES PRESTATIONS**

- 10 jours avant la date de la manifestation, le nombre de personnes devra être confirmé à l'établissement.

Si ce chiffre était inférieur de plus de cinquante pour cent (50%), par rapport à celui initialement prévu au devis les conditions de l'article 2-3 seraient appliquées.

- 72 heures ouvrables, au plus tard, avant cette même date, une confirmation du nombre définitif de participants attendus en plus des chiffres donnés à J-10 devra être communiquée à l'établissement, et c'est ce dernier chiffre qui servira de base de facturation.

Les repas commandés 24 heures avant la manifestation mais non consommés seront facturés.

### **ARTICLE 4 - PRIX - RÈGLEMENT**

4-1. Les tarifs sont exprimés en euros. Ils sont fermes pendant un (1) mois à compter de la date d'envoi du

devis au client. Passé ce délai, ils sont susceptibles d'être modifiés en fonction des conditions économiques. Ils pourront être modifiés en cas de modification législative et/ou réglementaire, susceptibles d'entraîner des variations de prix tels que modification du taux de TVA applicable, instauration de nouvelles taxes, etc.

4-2. L'acompte à verser lors de la réservation représente trente pour cent (30 %) du montant total de la prestation figurant au devis. Le montant de cet acompte est déduit de la facture finale (solde), sous réserve de l'application éventuelle d'indemnités d'annulation prévue à l'article 2.3 ci-dessus. Sauf disposition contraire prévue par un accord spécifique, les factures du solde sont payables à réception. En cas de désaccord sur une partie de la facture, le client s'oblige à payer sans retard la partie non contestée et à indiquer par écrit à ; Villa Morelia SARL 9 avenue des Mexicains 04850 Jausiers le motif de la contestation.

Tout retard de paiement donnera lieu à la facturation des pénalités de retard égale à une fois et demi le taux d'intérêt légal en vigueur. Tous les frais, que l'établissement serait amené à supporter au titre

de recouvrement de créances restant dues, seront à la charge du signataire du devis. Toute affaire d'un montant inférieur à 500 € (cinq cents euros) devra être réglée intégralement au comptant

## **ARTICLE 5 – RECOMMANDATION – RESPECT DES DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES**

En aucun cas, le personnel de l'établissement ne peut participer aux activités exercées par le client sur le lieux de la manifestation.

. En cas de diffusion d'œuvres musicales et plus généralement de toute animation au sein des locaux ( orchestre, spectacles, disques, etc.), le client doit faire son affaire personnelle de toute déclaration et du paiement de tous droits notamment à la SACEM sauf si ces prestations font parties du devis initial ; dans ce cas la Villa Morelia SARL fait son affaire personnelle de toute déclaration et paiement de tous droits.

## **ARTICLE 6 – RESPONSABILITÉ - ASSURANCES**

**6-1.** En aucun cas l'établissement ne pourra être tenu responsable des dommages de quelque nature que ce soit, en particulier le vol susceptible d'atteindre les objets ou matériel déposés par le client ou les participants à l'occasion de la prestation fournie par l'établissement. Le client doit assurer la garde des biens et matériels apportés par lui-même ou les participants.

Une dérogation à cette règle peut être apportée si le client charge le prestataire d'organiser un vestiaire pour les participants.

**6-2.** Le client fera son affaire de la souscription de police d'assurance (dommages – responsabilité civile) qu'il

jugera nécessaire. Le client est notamment invité à souscrire une assurance spécifique en cas de présence de gros matériels ou de biens de valeur dans la mesure où la responsabilité de l'établissement ne pourra être engagée en cas de détérioration ou de vol desdits bien.

**6-3.** Le client est responsable de l'ensemble des dommages causés par son intermédiaire (notamment par les participants ou leurs invités) et s'engage, en cas de dégradation des matériels mis à sa disposition, à supporter les coûts de remise en état

## **ARTICLE 7 – FORCE MAJEURE**

L'établissement et le client pourront se dégager de ses obligations ou en suspendre l'exécution s'ils se trouvent dans l'impossibilité de les assumer du fait de la survenance d'un événement exceptionnel, ou d'un cas de force majeure, catastrophe naturelle, grèves, fermeture administrative COVID etc.

## **ARTICLE 8 - RÉCLAMATION**

Toute contestation ou réclamation ne pourra être prise en compte que si elle est formulée par écrit et adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'établissement dans un maximum de huit (8) jours après la fin de la prestation.

## **ARTICLE 9 – LITIGE**

En cas de litige, et faute d'accord amiable, il fait attribution de compétence aux Tribunaux de Digne les Bains 04

## **ACCORD ET SIGNATURE DES DEUX PARTIS**

La signature de ce contrat implique la connaissance et l'acceptation de nos conditions, décrites ci-dessus.

**Le prestataire**

**Robert BOUDARD  
Villa Morelia Hôtel\*\*\*\*  
04850 JAUSIERS**

**Les mariés**

Date et signature